



Les premiers de cordée se gavent, alors que les premiers de corvée en bavent.

Convergence de crise sanitaire, économique, environnementale, sociale et menace terroriste... La France et le monde du travail font face à un péril inédit. Pour la CGT, le syndicalisme et les revendications ne peuvent être confinés !

Voici un rapide état des lieux dans le département :

Les Centres Hospitaliers de Tours, Chinon et Loches font face à des fermetures temporaires de lits, de services ou de déprogrammations d'interventions (avec les conséquences que cela peut engendrer) pour que le personnel soit déployé dans les unités recevant des patients COVID positifs.

La mascarade du Ségur n'a rien changé, aucune avancée, aucune reconnaissance, aucun effort d'attractivité pire encore elle a détérioré des conditions déjà périlleuses.

L'épuisement est maximal chez tous les soignants, certains en arrivent même à se mettre en disponibilité ou démissionner. Lors de la première vague 7500 postes étaient vacants dans les hôpitaux, ils sont 34 000 aujourd'hui !!!

Dans les EHPAD, il y a un manque crucial de personnel que nous dénonçons depuis des années. Alors forcément, quand le COVID arrive et touche plus de la moitié des résidents, comme à Loches, c'est forcément une catastrophe.

L'emploi industriel est impacté et certaines entreprises profitent de la crise actuelle pour supprimer des emplois et ainsi maintenir les profits des actionnaires. C'est le cas chez SKF, Barbot, Hutchinson...

Cependant, des secteurs sont plus touchés que d'autres, c'est le cas de la filière aéronautique avec les conséquences locales sur Mécachrome et des inquiétudes à moyen terme sur TLD.

Ces réorganisations ont et auront des répercussions sur l'emploi chez les sous-traitants qui sont essentiellement des PME, TPE.

Ce chômage partiel subi, cumulé au confinement ne sera pas sans impact sur la santé psychologique des salariés. L'Etat ne parle que de soutien et aide aux entreprises, mais ne dit rien sur le devenir des salariés qui seront les sacrifiés sur l'autel des profits.

Pour le commerce, suite aux décisions de fermer les rayons dits non essentiels, les enseignes de la grande distribution ont fait le choix délibéré d'avoir recours au chômage partiel. Les salariés qui sont payés au rabais subissent sans choix, ce chômage partiel.

Chez CASINO, c'est 10 % du personnel qui est placé en chômage partiel

Chez CARREFOUR, les agents de voyages sont placés à 100% de chômage partiel, les salariés des rayons fermés en 50 % de chômage partiel, et pour le reste des salariés des magasins 10 % du temps de travail en chômage partiel.

Le MONOPRIX des Deux Lions a fermé ses portes, pour le moment, mais qui tend vers une fermeture définitive.

Nous n'oublions pas les salariés du nettoyage qui sont exposés au risque COVID pour lesquels personne ne se préoccupe de leur sécurité et conditions de travail. Pour le secteur des Hôtels, cafés, restaurants, l'impact sera encore plus grave car le 1/3 ne se remettront pas de ce second confinement et fermeront leur porte.

Dans l'éducation nationale, les mesures sanitaires ne sont peu ou pas appliquées par manque de moyens en personnel essentiellement. Les mesures mises en place dans les lycées portant sur la limitation du nombre d'élèves par classe, c'est-à-dire la moitié d'une classe en présentiel, doit aussi s'appliquer au collège et en primaire ce qui n'est pas le cas. Le COVID ne fait qu'amplifier le manque criant de moyens dans les établissements scolaires, car il est prégnant depuis bien des années.

Dans le transport et plus spécifiquement à la SNCF la charge de travail pour 2021 serait en-deçà de 10 à 15% par rapport à 2020. Suite à la crise sanitaire et au deuxième confinement, le retour à une circulation normale ne serait désormais pas envisagé avant 2022.



La CGT exige des mesures immédiates pour lutter contre ces crises :

- La santé doit primer, car nos vies valent plus que leurs profits ! Ouverture de lits dans les hôpitaux, masques gratuits...
- Un moratoire doit être mis en place sur toutes les mesures de restructuration, délocalisations et licenciements.
- Les aides aux entreprises (dont le chômage partiel) doivent être conditionnées.
- Des mesures immédiates pour empêcher l'explosion de la pauvreté.
- Les salaires des « premier·ère·s de corvée » doivent être immédiatement augmentés.
- Des moyens immédiats doivent être débloqués pour notre système de santé.
- Les libertés doivent être garanties.
- La France doit ratifier la convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail sur « La violence et le harcèlement dans le monde du travail ».
- Les projets de réformes de l'assurance chômage et des retraites doivent être définitivement enterrés.
- La réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire, pour que tout le monde puisse exercer son droit constitutionnel d'avoir un emploi et de travailler dans des conditions satisfaisantes.
- Un nouveau statut du travail salarié qui devra permettre à chaque salarié, de la sortie du système scolaire à la fin de sa carrière professionnelle, de disposer d'un certain nombre de droits cumulatifs et progressifs, transférable d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, opposable à tout employeur.
- Une sécurité sociale professionnelle qui s'inscrit dans l'exigence de rendre effectif le droit au travail pour toutes et tous.



La CGT appelle les femmes et les hommes : salariés, jeunes, retraités et les privés d'emploi, à s'organiser collectivement et à se syndiquer !

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____
Date de naissance : _____ Profession : _____
Entreprise (nom et adresse) : _____